

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

OBJET : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public :
phase de diagnostic par l'I.N.S.E.E.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre de l'élaboration conjointe du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public avec l'Etat, de :

- participer financièrement, aux côtés de l'Etat et de l'INSEE, à la convention de partenariat pour l'élaboration du diagnostic sur l'accessibilité aux services au public dans les Bouches-du-Rhône,
- d'attribuer à l'INSEE un financement de 5 290 € représentant le coût de revient pour le Département,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est annexé au rapport.

La dépense correspondante, soit 5 290 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 011, fonction 91, nature 6228, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée